

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2025-2026



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°32 - publié le 01 avril 2026





# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## PROCÈS-VERBAL N° 21

REUNION DU 31/03/2026

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** Jean Marie PION , Marie Noëlle FLANDIN ,

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

**Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

DOSSIER n° 56

**Match n°55289684, FC Péageois 1 / Ent. Chabeuil Montvendre 15, U15 D4, poule B du 18/02/2026**

Demande d'évocation du club FC Chabeuillois concernant la qualification et/ou la participation du joueur STITI Badis, licence n° 2548433845 du club FC Péageois, ce joueur était en état de suspension à la date du match ci-dessus.

Considérant que la commission a pris connaissance de la demande d'évocation par courrier électronique du club du FC Chabeuillois le 04/03/2026 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de FC Péageois le 04/03/2026 qui nous a fait part de ses remarques.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que le joueur STITI Badis, licence n° 2548433845 était sur le coup d'une suspension de 4 matchs fermes avec date de prise d'effet le 08/12/2025.

Attendu que le club du FC Péageois dans son courriel du 04/03/2026 dit que l'éducateur a inclu les matchs de futsal joués pour comptabiliser la purge de la totalité des 4 matchs de suspension.

Considérant que l'article 123.6 des Règlements Sportifs du district indique :

« Pour les joueurs évoluant dans deux pratiques (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach- Soccer, Football Loisir) :

- Les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique ou elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach-Soccer, Football Loisir),
- **Les sanctions supérieures à deux matchs de suspension, même assorties en partie de sursis, sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach Soccer, Football Loisir),**

Exemples :

- Un joueur sanctionné de 3 matchs de suspension ferme en Libre devra, s'il veut jouer dans une équipe de Futsal, purger sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ;
- Alors qu'un joueur sanctionné de 2 matchs de suspension ferme en Football Libre pourra jouer dans une équipe Futsal sans avoir à purger sa suspension avec ladite équipe Futsal) ».



Considérant qu'entre le 08/12/2025, date d'effet de la sanction et le 18/02/2026 date de la rencontre qu'il a disputée contre le FC Chabeuillois, l'équipe de FC Péageois 1 a disputé que 2 matchs en Football libre le 14/12/2025 contre Chateauneuf le Goubet 1, le 18/01/2025 contre Ent St Barth. Chateauneuf de Galaure 1.

Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur STITI Badis, licence n° 2548433845 n'avait purgé le 3<sup>ème</sup> match de suspension avec l'équipe de son club engagé en championnat U15 D4, jour où il a participé à la rencontre du 18/02/2026 face à l'équipe de FC Chabeuillois.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe FC Péageois 1** pour en reporter le gain à l'équipe de Ent. Chabeuil Montvendre 15

En application des articles 16 des Règlements du District :

**FC Péageois 1 : - (moins) 2 points ; 0 but**  
**Ent. Chabeuil Montvendre 15 : 3 points ; 3 buts**

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur STITI Badis, licence n° 2548433845 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 06/04/2026** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation.

**DOSSIER n° 57**

**Match n° 54711450, Roiffieux 3 / Et.S. Le Laris Monchenu 1, Seniors D5 poule B du 08/02/2026**

Réclamation d'Arès match posée par le club de Et.S. Le Laris Monchenu pour les motifs suivants :

- 1) L'arbitre assistant bénévole du club de Roiffieux inscrit sur la feuille de match était absent au moment du coup d'envoi, il a été remplacé par un joueur remplaçant qui par la suite est rentré en tant que joueur.
- 2) Usurpation d'identité.

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation d'après match par courrier électronique du club Et.S. Le Laris Monchenu le 09/02/2026.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de Roiffieux le 25/03/2026 qui nous a fait part de ses remarques.

Concernant le point 1) :



Attendu que le rapport de l'arbitre officiel DESILE Mickael reçu par courriel le 19/03/2026 affirme que le changement de l'arbitre assistant par les joueurs remplaçants ont eu lieu et sont aussi entrés comme joueurs après avoir eu l'aval du capitaine du club adverse.

Attendu que le club de Roiffieux indique dans son courriel du 25/03/2026 que l'arbitre assistant Kilian Poix inscrit sur la feuille de match a dû s'occuper de la buvette faute de bénévoles disponibles ainsi que le coach Clément Duclaux doit lui aussi jouer pour compléter l'équipe.

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F., pour l'appréciation des faits, les déclarations d'un arbitre doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.

De ce fait la commission rejette la réclamation d'après match pour la dire non fondée.

Concernant le point 2) :

Faute d'éléments suffisamment probants de nature à établir la preuve qu'il y a eu une usurpation d'identité, la commission des règlements du District déclare ne pas pouvoir donner suite à cette affaire.

La commission des règlements confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Et.S. Le Laris Monchenu sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

#### DOSSIER n° 58

#### **Match n°53412463, Ent. Ruoms Essaag 2 / St Didier sous Aubenas 1, Seniors D4 poule F du 29/03/2026**

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de St Didier sous Aubenas sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Ent. Ruoms Essaag pour le motif suivant : des joueurs de l'équipe de Ent. Ruoms Essaag sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courrier électronique de la réserve d'avant match du club de St Didier sous Aubenas confirmée par courriel le 30/03/2026 pour la dire recevable. Après vérification de la F.M.I. de la dernière rencontre de l'équipe supérieure de Ent. Ruoms Essaag 1 opposée à l'équipe de Savasse RC 1, Seniors D3 poule D du 08/03/2026, il ressort que 3 joueurs ont participé à cette rencontre :

MEJEAN Dylan licence n° 2543714552

GIRAULT Jordan licence n° 2378032978

GOURCILLEAU Manolo licence n° 2544250518

Pour ce motif la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Ent. Ruoms Essaag 2 pour en reporter le gain à l'équipe de St Didier sous Aubenas.

En application des articles 16 des Règlements du District :

**Ent. Ruoms Essaag 2: - (moins) 1 point ; 0 but**

**St Didier sous Aubenas 1 : 3 points ; 3 buts**

Le compte du club de Ruoms sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.



DOSSIER n° 59

**Match n° 53702355, Chavanay 3 / AS du Dolon1, Seniors D3, poule A du 29/03/2026**

Réserve d'après match posée par le capitaine de AS du Dolon pour le motif suivant :

*« Un joueur U20 D1 a pris part à la rencontre des Seniors D3 alors que l'équipe U20 D1 ne jouait pas ».*

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'après match du club de l'AS du Dolon par courrier électronique en date du 29/03/2026.

Considérant qu'avant de se prononcer sur le fond de la réserve, la Commission de céans doit en étudier sa recevabilité en la forme, que ces réserves doivent être nominales et motivées, au sens des dispositions prévues pour les réserves par l'article 142 » conformément à l'article 187.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Considérant que la réserve d'après match déposée par l'AS du Dolon met en cause la participation d'un joueur U20, sans le nommer, à cette rencontre pour le motif suivant :

*« Un joueur U20 D1 a pris part à la rencontre des Seniors D3 alors que l'équipe U20 D1 ne jouait pas ».*

Considérant que le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt des réserves entraîne leur irrecevabilité ; qu'en l'espèce elle est irrecevable car insuffisamment motivée et non nominale ;

La Commission dit que la réserve d'après match est irrecevable et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de l'AS du Dolon sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

Le Président du club  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION



## COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES PROCÈS-VERBAL N°34

Réunion électronique du 30 / 03 / 2026

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### **REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :**

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxx – Equipes.

### Exemples :

**Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2**

**Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2**

### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'heure officielle qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.





**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

**Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

**Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.**

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel :**

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

**Demandes autorisation :**

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence : PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :





### DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

### REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

### TOURNOIS AUTORISES :

#### US ANCONE :

U15 le 12 Avril 2026,  
U17 le 11 Avril 2026.

#### AS VEORE MONTOISON :

Seniors F à 8 le 01 Mai 2026.

#### CO CHATEAUNEUF RHONE :

Seniors F Sixte le 12 Avril 2026.

#### OL VALENCE :

U13F le 12 Avril 2026,  
U15F le 12 Avril 2026,  
U18F le 12 Avril 2026.

## UTILISATION FAL U7 U9 U11

### Consulter l'article en ligne pour la transmission des documents FAL :

<https://drome-ardeche.fff.fr/simple/le-foot-danimation-sur-fal/>

Cette procédure remplace l'envoi du document par mail.

### A NOTER :

Des instabilités ponctuelles du serveur de la FFF peuvent parfois perturber les affichages des plateaux sur le site du District.

Les clubs pourront toujours se référer à FOOTCLUBS pour consulter les rendez-vous du week-end.

## U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

#### AGENDA FOOT ANIMATION :

Les planifications actuellement en ligne sont susceptibles d'évolution, compte tenu des demandes de modification. La mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs).

**Prochains Plateaux :** Samedi 25 Avril 2026 à 10h00.





## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

#### **AGENDA FOOT ANIMATION :**

Les planifications actuellement en ligne sont susceptibles d'évolution, compte tenu des demandes de modifications. La mise à jour se fait en temps réel merci de le consulter le mardi avant chaque plateau (retrait ou ajout d'équipe, changement de lieu de plateau, modification d'horaire après accord de l'ensemble des clubs).

**Prochains Plateaux :** Samedi 25 Avril 2026 à 13h30.

## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaire de pratique :** Samedi 10h00.

Pour la Phase Printemps les plateaux U11 seront gérés par l'application FAL, à l'identique des catégories U7 et U9.

Les affectations sont en ligne sur le site du District.

Consulter l'application le mardi soir, pour prendre en compte les éventuelles modifications, retrait ou ajout d'équipes).

Nous rappelons que les éventuelles modifications doivent être validées par l'ensemble des clubs participants aux plateaux.

**Prochains Plateaux :** Samedi 25 Avril 2026 à 10h00.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Festival PITCH U13:**

La Finale départementale PITCH U13 a eu lieu le 28 Mars à TOURNON.

Qualifiés pour la Finale régionale LAURA Foot, le 2 MAI à FEURS (42) :

U13 Garçons : OL VALENCE 1 et RHONE CRUSSOL FOOT 07 ;

U13 Filles : OL VALENCE.

### **Coupe Koesio Charles André :**





Le tirage au sort des ¼ et ½ Finales a été effectué le 12 Mars 2026.  
1/2 de finales sous forme de match sec sont programmées le 16/05/2026.  
Finale le 13/06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

### **2<sup>ème</sup> Phase D1 à D6 :**

Merci de surveiller votre boîte mail ainsi que les rencontres sur Footclubs pour prendre connaissance des nouvelles dates de rencontre.

## **U15**

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Dimanche 10h00.

### **Coupe JP QUINTIN :**

1/4 de finales programmées les 04/04/2026 ou 05/04/2026.

Rencontre (FC BG VALENCE ou US MOURS) – FC CHAVANAY programmée le 19/04/2026 en attente décision domaine juridique. La 1/2 finale concernant le club qualifié sera programmée le 26/04/2026.

1/2 de finales programmées le 19/04/2026. Compte tenu des éléments ci-dessus, la ½ finale concernant le vainqueur du match US VAL D'AY- Ent SARRAS SP sera programmée le 26/04/2026.

Finale le 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

**A noter :** A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

Le paiement sera réparti entre les clubs de la manière suivante :

Club Recevant : Arbitre central + Assistant 1,

Club Visiteur : Assistant 2.

### **Coupe Gilbert PESTRE :**

1/4 de finales programmées les 04/04/2026 ou 05/04/2026.

1/2 de finales programmées le 19/04/2026.

Finale le 14 /06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

**A noter :** A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

Le paiement sera réparti entre les clubs de la manière suivante :

Club Recevant : Arbitre central + Assistant 1,

Club Visiteur : Assistant 2.

## **CHAMPIONNAT :**

### **U15D2 :**

**Poule B – Journée du 22/03/26 :**

US DROME PROVENCE – ES BEAUMONTELEGER est reportée au 19/04/2026.

**Forfait Journée :** US DROME PROVENCE (Journée 14).





### **U15D3 :**

Poule C – Journée du 22/03/26 :

FC BAUME MONTSEGUR – US VALLEE JABRON 2 est reportée au 19/04/2026.

*Forfait Journée : FC BAUME MONTSEGUR (Journée 5).*

### **U15D4 :**

Poule A – Journée du 22/03/26 :

OL SALAISE RHODIA 3 – ES NORD DROME est reportée au 05/04/2026.

*Forfait Journée : OL SALAISE RHODIA 3 (Journée 5).*

Poule B :

*Forfait Journée : RHONE CRUSSOL 07 4 (Journée 5).*

Poule C – Journée du 22/03/26 :

CO CHATEAUNEUF RHONE 2 – ASF PIERRELATTE 2 reportée au 19/04/2026.

Ent MEYSSE ROCHEMAURE – OL CENTRE ARDECHE 2 reportée au 19/04/2026.

**FORFAIT GENERAL : ATHLETIC FOOT CEVENNES 2.**

### **U15D5 :**

Poule A :

**FORFAIT GENERAL : FC RAMBERTOIS 2.**

Poule B :

**FORFAIT GENERAL : FC ALIXAN.**

Poule D – Journée du 22/03/26 :

FC SAUZET 1– FC VALLON 2 est reportée au 19/04/2026.

**FORFAIT GENERAL : FC TRICASTIN.**

## **U17**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)**

**Horaire de pratique : Samedi 15h00.**

**RAPPEL :** Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

**Coupe VIVIER BOUDRIER :**

1/4 de finales programmées le 04/04/2026.

1/2 de finales programmées le 18/04/2026.





Finale le 13/06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

**A noter :** A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

Le paiement sera réparti entre les clubs de la manière suivante :

Club Recevant : Arbitre central + Assistant 1,

Club Visiteur : Assistant 2.

### **CHAMPIONNAT :**

#### **U17D4 :**

Poule A – Journée du 14/03/26 :

Ent ASD FCCBG USP 2 – US VAL D'AY 2 est reportée au 18/04/26.

Poule B Journée du 21/03/26

**FORFAIT GENERAL :** FC PEAGEOIS.

Poule C :

**FORFAIT GENERAL :** JS LIVRON 2.

### **U20**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaire de pratique :** Samedi 15h00.

**RAPPEL :** Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

#### **U20 - Coupe G. ETIENNE :**

1/4 de finales programmées le 04/04/2026.

1/2 de finales programmées le 18/04/2026.

Finale le 13/06/2026. Date modifiée suite à actualité FFF.

**A noter :** A compter des ¼ de finales, 3 arbitres seront désignés sur les rencontres.

Le paiement sera réparti entre les clubs de la manière suivante :

Club Recevant : Arbitre central + Assistant 1,

Club Visiteur : Assistant 2.

### **CHAMPIONNAT :**

L'équipe qui a déclaré « Forfait » lors d'une rencontre « aller », se déplacera automatiquement lors de la rencontre « retour », conformément à l'article 82 des règlements sportifs.

#### **Informations U20D1 :**

Les clubs sont priés de prendre en compte l'information ci-dessous :





Entente US DAVEZIEUX – ES BOULIEU, Entente US MONTELIER -FC CHABEUIL, Entente AS BERG HELVIE - OL RUOMS :

Toutes les rencontres de ces équipes seront désormais rétablies dans l'application pour la gestion des compétitions. Les FMI sont applicables pour toutes les rencontres de ces ententes.

**U20D1 :**

*Forfait Journée :* US MOURS, Ent BERG HELVIE OL RUOMS (Journée 17)

**FORFAIT GENERAL :** Ent SARRAS SP. Le forfait s'applique également à la Coupe Georges Etienne.

**U20D2 :**

Poule A – Journée du 28/03/26 :

US PHC – FC EYRIEUX EMBROYE est reportée au 04/04/26.

**FORFAIT GENERAL :** AS VALENSOLLES (U20D2 Poule A)

Poule B – Journée du 28/03/26 :

FC ANNONAY – AS ST MARCELLOISE est reportée au 11/04/26.

**FORFAIT GENERAL :** FC DU CHATELET (3 forfaits journées) ES NORD DROME.

A compter de la journée du 21/03/2026, Suivi des classements U20D2.

Vous trouverez ci-dessous le tableau à jour du suivi des buts, à prendre en compte pour ce niveau :

U20D2A	1ere Phase		2é Phase		Total		
	BP	BC	BP	BC	BP	BC	Diff
BEAUMONTELEGER	35	25	2	2	37	27	10
CENTRE ARDECHE	50	12	12	0	62	12	50
CORNAS	23	28	1	1	24	29	-5
EYRIEUX	24	33	0	7	24	40	-16
PTES HTES CEVENNES	21	38	1	1	22	39	-17
VALLEE JABRON	36	23	6	3	42	26	16
VALLON	12	42	1	9	13	51	-38

U20D2B	1ere Phase		2é Phase		Total		
	BP	BC	BP	BC	BP	BC	Diff
ANNONAYFC	37	24	3	0	40	24	16
AS STMARCEL VAL	21	35	0	5	21	40	-19
ESV26	20	44	1	7	21	51	-30
FC BG LES VALENCE	21	8	5	4	26	12	14
JS STPAUL ROMANS	21	29	0	3	21	32	-11
US VALD'AY	32	12	11	1	43	13	30



## COMMISSION DES FINANCES

### PROCÈS-VERBAL N°07

#### RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE NUMERO 4

Votre quatrième relevé de compte électronique de la saison 2025/2026 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS.

#### DEMANDER UN ACCES A FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le super administrateur en passant par portail club ou correspondant Footclubs du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS. (Voir à la fin du PV, comment créer un compte PORTAILCLUBS).

Le super administrateur ou correspondant foot clubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur).

#### RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE DU 31 MARS 2026 DISPONIBLE PAR FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 31 mars 2026 (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au-dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.



## MODE DE PAIEMENT : PAR CHEQUE

Nous rappelons **aux clubs débiteurs ci-après** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 20 avril 2026 dernier délai**, les clubs qui rencontrent des difficultés temporaires sont invités à nous contacter pour le 10 avril 2026 par mail à l'adresse suivante [comptabilite@drome-ardeche.fff.fr](mailto:comptabilite@drome-ardeche.fff.fr).

AS RHODANIENNE CONDRIEU  
ATALANTA SUD VERCORS,  
AUBENAS FC,  
BEACH TEAM MERIONALES,  
AM.S CHEYSSIEU,  
MAUVES RC,  
FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME-ARDECHE  
ROMANS SC,  
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,  
ESPOIRS VALENTINOIS,  
ASSOCIATION FUTSAL FEMININ VALENCE,  
VALENCE FUTSAL 26,  
ACADEMIE DE FOOT DE YACCOUB,

**91 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.**

- Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site [drome-ardeche.fff.fr](http://drome-ardeche.fff.fr), rubrique document, puis cliquer sur comptabilité, « Mandat de prélèvement sepa », la demande de prélèvement sera accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à retourner par mail à [comptabilite@drome-ardeche.fff.fr](mailto:comptabilite@drome-ardeche.fff.fr)

## MODE DE PAIEMENT : PAR PRELEVEMENT

**Le prélèvement aura lieu le 20 avril 2026** nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date**.

Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail officiel du club pour le 10 avril 2026.

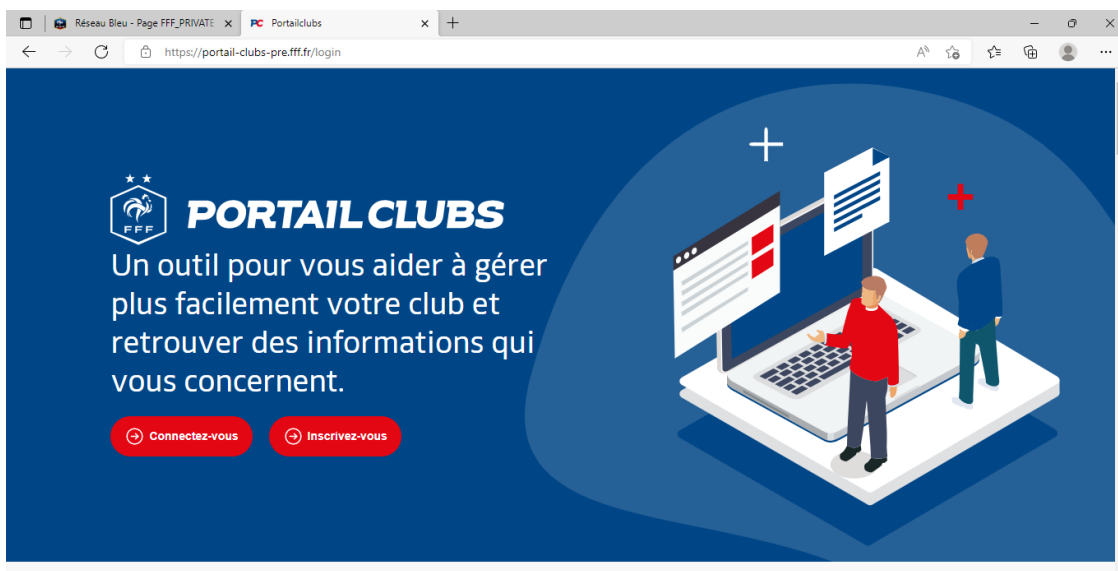
## RAPPEL COMMENT CREER MON COMPTE PORTAIL CLUBS POUR VISUALISER VOTRE RELEVÉ DE COMPTE ET AUTRES INFORMATIONS

Pour réaliser des pré inscriptions, voici les différentes étapes à effectuer pour avoir accès à [portailclubs](#), puis pour inscrire un licencié d'un club à une formation via [portailclubs](#) :





- Seul un membre du bureau peut créer le compte Portail clubs Le super administrateur est la personne qui donnera les habilitations aux autres membres du club.
- **ETAPE 1** : Vous rendre sur <https://portailclubs.fff.fr> et cliquer sur connecter vous.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

<h3>CONNEXION</h3> <p>Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF</p> <p>ADRESSE MAIL</p> <input type="text"/> <p>MOT DE PASSE</p> <input type="password"/> <p><a href="#">Mot de passe oublié ?</a></p> <p><a href="#">SE CONNECTER</a></p>	<h3>CRÉER UN COMPTE FFF</h3> <p>Vous n'avez pas de compte FFF ?</p> <p>Créez-vous un Compte FFF dès maintenant pour pouvoir profiter de l'ensemble des services digitaux de la Fédération Française de Football (Billetterie, FFFtv, Club des Supporters, My Coach by FFF, Portail des Officiels, Application Joueurs, Apoll Football Amateur, etc.)</p> <p><a href="#">S'INSCRIRE</a></p>
---	--

- Si vous n'avez pas de compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez en créer un directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie droite de l'écran) puis utiliser ce compte pour vous connecter
  - Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur
- Si vous avez un compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez vous connecter directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie gauche de l'écran)
  - Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur

Une fois la demande effectuée en tant qu'administrateur du club (l'inscription, pour le moment, n'est pas possible pour les personnes n'ayant pas ce profil), la FFF validera votre compte et vous pourrez accéder à Portailclubs.





# COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

## PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion du 10 mars 2026

**Présents** : MM. BRUNEL Nicolas, MICHELAS François, CHABBAT Maurice, MARLHIN Alexandre et DUPUIS Marc.

**Excusés** : BRUYAS Jérémy

**Assiste** : M. PROTOY Baptiste

### **SITUATIONS DES ARBITRES**

**JULINA Jonathan** : La Commission du Statut de l'Arbitrage vous autorise à couvrir le club du F.C. Hermitage dès la saison 2025-2026.

**KHALDI Kamal** : La Commission du Statut de l'Arbitrage vous autorise à couvrir le club de votre choix dès la saison 2026-2027.

**GALOYAN Youri** : La Commission du Statut de l'Arbitrage vous informe que vous pourrez couvrir le club de votre choix à partir de la saison 2027-2028.

### **SITUATIONS DES CLUBS**

L'analyse de la saison 2025-2026 a été faite en mars 2026. Elle est basée sur les demandes de licences arbitres (au 28 février inclus).

Vous trouverez ci-après la liste des clubs en infraction. Ces clubs sont d'ores et déjà en infraction au regard du statut de l'arbitrage.

Il n'est plus possible pour les clubs ci-dessous de se rétablir dans leur droit. Le nombre de mutations indiquées, sera donc le nombre de mutés autorisés, pour l'équipe première (en séniors).



## CLUBS EN INFRACTION - SAISON 2025/2026 au 31/03/2026

Nom du Club	N° du Club	Niveau de la compétition le plus élevé	Infraction	Amende Financière	Nombre de mutations 2026/2027
<b>SÉNIORS</b>					
A.S. DESAIGNOISE	554426	D4	1 Arbitre Troisième année	180,00 €	0 + MI
A.S. ST PRIEST 07	536277	D4	1 Arbitre Deuxième année	120,00 €	2
AM. S. DONATIENNE	504316	D1	1 Sénior Première année	120,00 €	4
ASSOCIATION SPORTIVE FOOTBALL D'ANNONAY	564491	D4	1 Arbitre Deuxième année	120,00 €	2
ATHLETIC CLUB DE L'ALLET	560985	D4	1 Arbitre Troisième année	180,00 €	0 + MI
F.C. DU CHATELET	581391	D2	1 Sénior Troisième année	180,00 €	0 + MI
F.C. MONTMIRAL PARNANS	526435	D4	1 Arbitre Première Année	60,00 €	4
O. ST MONTANAIS	548044	D4	1 Arbitre Deuxième année	120,00 €	2
O.S. VALLÉE DE L'OUVEZE	553425	D4	1 Arbitre Quatrième année	240,00 €	0 + MI
R.C. TOURNON TAIN	504437	D1	1 Sénior Première année	120,00 €	4
US. DROME-PROVENCE	582295	D3	1 Arbitre Deuxième année	120,00 €	4
<b>JEUNES</b>					
A.S. BERG HELVIE	581498	U20D1	1 Jeune Première année	60,00 €	3
F.C. FELINES ST CYR PEAUGRES	520730	U20D1	1 Jeune Première année	60,00 €	3



## MUTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les clubs ci-dessous ont obtenu des mutations supplémentaires. Merci de nous adresser un mail ([statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr](mailto:statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr)) avec l'équipe (ou les équipes) qui va(vont) bénéficier de la mutation supplémentaire pour la saison 2025-2026. La date butoir afin d'accorder ce droit est fixée au fait que l'équipe concernée ne doit avoir participé à aucune rencontre officielle. Conformément à la Partie III – Statut Régional Aggravé de l'Arbitrage et la sous partie 5, pour les clubs qui bénéficient de 3 mutations supplémentaires devront les affecter au minimum à 2 équipes.

Nom du Club - N° du Club	Article 45	Arbitre Féminine	Nombre total de mutés supplémentaires - saison 2025/2026	Équipe(s) choisie(s)
A.S. ST MARCELLOISE-526341	2	1	3	1 en U17 D2 1 en U17 Brassage 1 en Séniors D1 F
ALLEX CHABRILLAN EURRE FOOTBALL CLUB-560137	1	0	1	1 en Séniors D3
AM. S. DONATIENNE-504316	2	0	2	1 en Séniors D1 1 en Séniors D3
ENT.S. TREFLE F.-549007	1	0	1	
F.C. DU PLATEAU ARDECHOIS-519782	1	0	1	
F.C. LARNAGE SERVES-550007	1	0	1	1 en Séniors D4
F.C. TRICASTIN-504293	1	0	1	
FOOTBALL CLUB 540-563845	1	1	2	2 en U18 R2 F
FOOTBALL CLUB BAUME BOUCHET MONTSEGUR-524479	1	0	1	1 en Séniors D4
FOOTBALL EN MONT PILAT-552125	1	0	1	
FOY. RUR ALLAN-517028	2	0	2	2 en Séniors D5
JAUJAC S.-504476	1	0	1	
O. RUOMSOIS-548045	1	1	2	2 en Séniors D3
PERSEVERANTE S. ROMANAISE-504462	1	0	1	1 en Séniors D2
RHONE CRUSSOL FOOT 07-551992	1	2	3	1 en Séniors R3 1 en U18 R2 1 en U18 R2F
U.S. PORTES HAUTES CEVENNES-581869	1	0	1	1 en U20 D2
U.S. VALLEE-JABRON-590379	1	0	1	1 en U20 D2
U.S. MONTELIER-521473	1	0	1	1 en Séniors D4
VALLIS AUREA FOOT-551087	2	0	2	2 en Séniors D3

La commission reste à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin,



Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée obligatoirement par mail à [statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr](mailto:statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr) ou par courrier.

Le Président  
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire  
Marc DUPUIS



# COMMISSION DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL N° 32

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 04/04/2026 & 05/04/2026

Pour tout problème lié à l'arbitrage, la Commission d'Arbitrage vous informe que à compter du samedi matin, une seule personne de permanence est à contacter :

- **BRUNEL Nicolas**  
**06 70 31 54 43**

Consigne importante :

Merci de contacter uniquement la personne de permanence et non votre désignateur.

TEST LECTURE DU PV CATÉGORIE D1

Comme annoncé lors des assemblées générales de début d'année, un test de la lecture du PV aura lieu ce **mercredi 01 avril 2026**.

Nous demandons donc à l'ensemble des arbitres **D1** de se déclarer **indisponibles** à la date indiquée ci-dessous, en sélectionnant le motif « **convenance personnelle** ».

- **D1 05/05/2026**

**Cette indisponibilité doit impérativement être enregistrée avant le samedi 04 avril 2026 à 14h00**, dernier délai.

INFORMATIONS AUX CLUBS ET ARBITRES – PAIEMENT DES ARBITRES QUARTS DE FINALE DES COUPES

La commission souhaite rappeler le fonctionnement du paiement des arbitres pour les rencontres des quarts de finale.

---

### 1. Coupes René Giraud et Xavier Bouvier

- **Aucun paiement le jour du match.**
- Le règlement des arbitres sera effectué directement par le **District**.
- Le montant correspondant sera **imputé aux clubs** lors des prochains relevés financiers.

---

### 2. Coupes U17 – U15 – U20

Pour ces catégories, le paiement des arbitres s'effectue **par les clubs le jour du match**, selon la répartition suivante :





### Club recevant

• Paie :

- **L'arbitre central**
- **L'arbitre assistant 1**

### Club visiteur

• Paie :

- **L'arbitre assistant 2**

Merci aux clubs d'en prendre note

## Compte rendu – Commission Arbitrage

### Réunion en présentiel – Mercredi 25 mars, 19h00

#### Présents

- Amandine Bouchard
- Nicolas Brunel
- Michael Dubois
- Clément Havard
- Alexandre Marlhin
- Adrien Mlynarczyk
- Michel Pommier
- Raphaël Perdriole
- Baptiste Protoy

#### En visio

- Rachid Ajjani
- Alexis Bergeron
- Valentin Caillet

#### Absents excusés

- Vincent Bret
- Michael Montrot
- Bruno Vialatte

#### Informations du Président

Le Président ouvre la séance à 19h00 et présente les informations générales concernant l'organisation, les échéances et les priorités du moment.

---





### Validation des arbitres

- Examen et validation des désignations pour les **demi-finales et finales des Coupes Drôme-Ardèche** (toutes catégories).
- Les propositions sont discutées puis validées.

---

### Point technique

- **Pitch**

Rappel des consignes liées à l'organisation et du protocole attendu lors des rencontres.

- **Recyclage**

Bilan intermédiaire présenté :

- niveau de participation,
- éléments positifs observés,
- points à améliorer.

---

### Situation des arbitres

- **Situations individuelles**

Présentation et analyse de plusieurs situations particulières.

- **Décisions suite aux convocations**

Décisions prises concernant les arbitres convoqués ce jour (accompagnement, suivis, recommandations, etc.).

---

### Projets & outils

- **Création d'un guide pratique**

Objectif : fournir aux arbitres un support clair résumant règles, procédures et bonnes pratiques.

---

### Observations

Point général avant la dernière partie de saison :

- rappel des enjeux,
- priorisation des actions à mener,

---

**Fin de la réunion : 21h30**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Comme annoncé lors des différents recyclages, l'Assemblée Générale 2026 change de formule. Les dates suivantes sont à **retenir impérativement** selon votre catégorie.

**Arbitres Adultes (D1, D2, D3, D4, Assistants)**

**Samedi 5 septembre 2026 – de 8h à 17h**





## Jeunes Arbitres (JAD 1, 2 et 3)

Samedi 12 septembre 2026 – de 8h à 13h

### Organisation et règles

- Il ne sera plus possible de changer de date, sauf dans les cas exceptionnels suivants : voyage prévu de longue date, mariage, événement familial important ou contrainte professionnelle.
  - Pour demander un changement de date, il faudra **envoyer impérativement un mail** à la boîte officielle Arbitres **avant le 31 mai 2026** et joindre un justificatif.
- Après le 31 mai 2026, aucun changement ne sera accepté, même avec justificatif.**

### Assiduité – Sanctions

- Absence à l'Assemblée Générale : **-20 points** sur la note d'assiduité.
- Changement de date hors délai ou sans justificatif : **-10 points.**

## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

### Dates des 3 dernières journées de championnat 2025-2026

#### Arbitres Adultes :

- 9-10 mai 2026
- 24 mai 2026
- 31 mai 2026

#### Arbitres Jeunes / Féminines :

- 2-3 mai 2026
- 9-10 mai 2026
- 31 mai 2026

---

### Rappels sur les obligations d'arbitrage :

#### Arbitres Adultes

- 18 week-ends d'arbitrage
- **Obligation : 1 match dans les 3 dernières journées**

#### Arbitres Jeunes & Féminines

- 15 week-ends d'arbitrage
- **Obligation : 1 match dans les 3 dernières journées**

#### Arbitres Adultes Stagiaires

- 9 week-ends d'arbitrage
- **Obligation : 1 match dans les 3 dernières journées**

#### Arbitres Jeunes Stagiaires

- 7 week-ends d'arbitrage





- **Obligation : 1 match dans les 3 dernières journées**

### Important

Selon la session de formation (août, octobre, décembre, février), le nombre de week-ends obligatoires peut légèrement diminuer.

- **Contact – Commission du Statut de l'Arbitrage** : [statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr](mailto:statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr)

### CONTACT COMMISSION EN ARBITRAGE

La **Commission d'Arbitrage** vous informe que, **pour tout contact**, qu'il concerne **les arbitres ou les clubs**, **une seule adresse mail est à utiliser** : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

### COORDONNEES ARBITRES

La **Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA)** rappelle que **toute modification de votre numéro de téléphone ou de votre adresse e-mail** doit impérativement être **communiquée dans les plus brefs délais**.

Cette information doit être transmise **exclusivement par courriel** à l'adresse officielle suivante [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Nous vous remercions par avance pour **vosre diligence et vosre coopération**, indispensables au bon fonctionnement de l'arbitrage départemental.

### CALENDRIER TECHNIQUE SAISON 2025/2026

Dates	Intitulé	Lieu	Horaires
<b>AVRIL</b>			
<b>Vendredi 24</b>	Rattrapage théorique	Guilherand Granges (DDAF)	18:00 – 18:45
<b>Vendredi 24</b>	FIA (Séance 8 – Adultes)	Guilherand Granges (DDAF)	19:00 – 23:00
<b>MAI</b>			
<b>Vendredi 22</b>	FIA (Séance 8 – Jeunes)	Guilherand Granges (DDAF)	19:00 – 23:00
<b>JUIN</b>			
<b>Jeudi 18</b>	Réunion classement jeunes et adultes	Guilherand Granges (DDAF)	18:00 – 23:00

Merci d'en prendre note.





## FIA SÉANCE NUMÉRO 8

Comme présenté lors de la FIA, la séance numéro 8 est obligatoire et se déroulera le vendredi 24 avril de 19h à 23h au siège du District Drôme Ardèche, à GUILHERAND GRANGES.

La réunion se finira par un moment de convivialité.

### Liste des arbitres convoqués :

ADAROUCHE	RYAD	JULINA	JONATHAN
AHAMADI SAIDI	ZAKARIA	LEFEBURE	STEPHANE
ALI	ISMAIL	LESTURGEZ	JOEL
BAGGA	MOHAMED	MALKIL	KAAN
BENOIT	VALENTIN	MASSEL	FLORIAN
CHERIF	RYAD	NOUACH	ZAKARIYA
DABOUSSI	FADHEL	PAULO LOURO	KEVIN
DARCY	ANTHONY	PRADON	OLIVIER
DONFACK TEMATIO	DIMITRI	PURSON	LUCAS
EXBRAYAT	PATRICK	REVOL	THIMOTHÉ
GORAM	CHRISTOPHE	SLOS	FLORENTIN
IMBERT	JULIEN	STADELMANN	BATHIAS
ISARD	SEBASTIEN	TABCHICHE	AMINE
JARNIEUX	SEBASTIEN	TEBESSI	QUENTIN

## RATTRAPAGE THÉORIQUE TOUTES CATÉGORIES

Les arbitres absents au recyclage et au rattrapage, sont convoqués le Vendredi 24 Avril à 18h, pour venir réaliser le questionnaire théorique au siège du District Drôme Ardèche de Football.

### Liste des arbitres convoqués :

AHAMADI Danezi	CHMALI Anis	MERMER Ismail
AMEUR Zouhaier	DA SILVA Patrice	MZOUGHY Malek
AMROUNE Samir	DOUDOUX Vincent	NAJIM Youness
BADAD Amine	DUCOL Clément	NOUTAI ZINSOU
BAHRI Bouabid	EL METTALSSI Hameza	POLATOGLU Talip
BARD Victor	GELIBERT Jean-Christophe	PRUVOST Yoan
BEJAOUI Farah	GHARIBIAN Stéphane	QOTAIBAH Oussama
BELCAID Akrame	GHEBBARI Nourredine	RIDA Mohamed
BELKACEM Ilies	GRADEK Noah	ROUBI Frédéric
BOURAYA Yanis	HAMMADI Amine	SAADNIA Ouassim
BOUSHABA Amir	HARDI Othmane	SAGE Arthur
BRET Vincent	LEFORESTIER Engy	VERRECCHIA Laurent
CAGGIU Mattéo	MAILLARD Nicolas	YOUSSEF Abou
CAUL Nathan	MEDJAHEDINE Mohamed	
CHAMBON Maël		

Pour des raisons d'organisation, merci de prévenir de votre présence par SMS ou mail à Baptiste.





## COURRIERS DES ARBITRES

### Réception de certificats médicaux

- **SENOUSSI Haytem.** : Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- **ABBOUTI Youssef** : Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)
- **BOUCHTA Nasrallah** : Certificat médical reçu (*bon rétablissement*)

### Courriels lus et notés

- **ZEKRI Samir**
- **NOVAIS Valentin**
- **BOURRA Yssoufi** (attestation sur l'honneur)
- **FROMENT Mathis** (attestation sur l'honneur)
- **COURBIS Agnes**
- **MALKIL Kaan** (changement d'adresse)
- **HAMMADA Amine** (démission du corps arbitral)

## COURRIERS DES CLUBS

### Courriel lu et noté :

- FC CLERIEUX
- EYRIEUX EMBROYE
- FC SAUZET
- RC SAVASSE
- FC HAUTERIVES
- US VALLEE JABRON

## SECTION LOIS DU JEU

Réserve Technique n°5 : F.C. MONTMIRAL PARNANS (2) – J.S. LIVRON (2) : Réserve déposée et confirmée par la J.S. LIVRON.

Président CDA  
Nicolas BRUNEL





## COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°06

Réunion du 9 mars 2026

### COMITE DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
BRUNEL Nicolas	X		
MONTALBANO Stéphan		X	
MARLHIN Alexandre		X	
PEALAT Philippe		X	
GALES Gérald		X	
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
CAILLOT Alain	X		
COQUELLE Jean-Yves	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DJEDOU Djamel		X	
FAURIE Pierre	X		
FOUYAT Camille	X		
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent	X		
LAFFORGUE Elodie		X	
MOMBARD Martine	X		
PELIN Nathalie		X	
PION Jean-Marie		X	
REBOULLET Mathilde	X		
RENAUDIN Guy		X	
VILLAND Jean-François	X		
ZAVADA Richard	X		

### SALARIES :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
FOURNEL Thibault	X		
VALLET Yohann	X		



## I. OUVERTURE DE SEANCE - INFORMATIONS DU PRESIDENT

Pour l'occasion, le Comité de Direction à l'honneur de recevoir les représentants d'AESIO mutuelle, partenaire historique du District, pour une présentation du dispositif AESIO & moi.

Le Président revient sur la réunion qui s'est tenue à la Ligue le mardi 3 mars 2026 pour donner suite à la conférence nationale du Football. A travers différents dispositifs, la FFF consacrera 50 M€ supplémentaires en faveur du football amateur dès la saison 2026-2027.

## II. ADMINISTRATIF

### 1. DRAJES - Numéro d'agrément

Jean-François VALLET informe que le District a obtenu de la DRAJES son numéro d'agrément pour accueillir des Services Civiques et les proposer aux clubs avec une fiche de poste spécifique.

### 2. Enquêtes

Le Président alerte le Comité de Direction à la suite d'une multitude de sollicitations que nous recevons ces derniers temps. Il souhaite que l'ensemble des membres : élus, dirigeants, bénévoles, se coordonnent afin d'harmoniser les différentes réponses effectuées par le District.

### 3. Bâtiment du District

R. ARNAUD fait l'état des différents dossiers en cours au niveau du bâtiment du District :

- Etude - Passage de l'éclairage du bâtiment en LED.
- Aménagement du sous-sol.
- Changement du compteur d'eau.
- Changement de fournisseur de téléphonie – fibre.
- Changement de fournisseur pour l'entretien ménager.
- Projet Autoconsommation du bâtiment.

### 4. FUTSAL U19 : France – Portugal

C. BRESSON revient sur l'organisation du rassemblement international France-Portugal qui s'est déroulé du 15 au 19 février. Cet événement a été une franche réussite et une belle promotion pour notre territoire.

### 5. Dispositif « Jouons du bon côté »

Les Kits pour les clubs ont été livrés au District. L'organisation de l'acheminement dans les clubs va être organisée prochainement.

### 6. Réunion de Zones

Le Président rappelle le calendrier des réunions de zones :

- Lundi 16 mars : CRUAS
- Lundi 23 mars : DONZERE
- Lundi 30 mars : DAVEZIEUX
- Jeudi 9 avril : BOURG DE PEAGE



Toujours dans un souci d'optimiser les échanges avec les clubs, ceux-ci ont l'opportunité de construire eux même l'ordre du jour en envoyant leurs questions en amont des réunions.

Une relance va être effectuée auprès des clubs dans le cadre de l'inscription aux quatre réunions.

### III. COMMISSIONS

#### 1. Commission d'Arbitrage

N. BRUNEL annonce que le District possède à ce jour 349 arbitres. Ce nombre d'arbitre n'avait pas été atteint depuis la saison 2006-2007 et celui-ci permet de couvrir 100% de désignations d'arbitres sur les deux derniers week-ends.

Le Comité de Direction valide la candidature de deux nouveaux membres au sein de la Commission en arbitrage : Oussama DJAID – Axel AZCUE

N. BRUNEL présente une modification du règlement intérieur de la Commission en Arbitrage. :

- 1 AG des arbitres adultes : 1 journée
- 1 AG des arbitres jeunes : ½ journée

Le Comité de Direction valide cette modification.

Enfin, le Comité de Direction adresse tous ses vœux de bon rétablissement à François BOUDIQUIAN (Président de l'UNAF 26/07), blessé ce week-end lors de l'échauffement de son match AJ AUXERRE – TOULOUSE FC.

#### 2. Commissions Sportives

Un point complet est réalisé sur les différentes commissions sportives, à savoir les séniors, les féminines et les jeunes.

L'organisation des tirages des coupes, prévus le 12 mars au Novotel de Valence, est évoquée.

L'état d'avancement des différentes compétitions est présenté et les mises à jour des calendriers sportifs sont précisées, notamment en raison des matchs en retard.

#### 3. Commission des règlements

Pour donner suite à la réception d'un courrier, le Comité de Direction rappelle qu'il n'est pas possible de lever un arrêté municipal le week-end lorsque celui-ci a été pris en semaine et communiqué à l'ensemble des parties prenantes de la rencontre.

#### 4. Commission Marketing - Partenariat

T. FOURNEL présente un bilan détaillé de l'activité Marketing et Partenariats. L'activité poursuit sa croissance malgré un contexte économique particulier pour les entreprises. L'objectif étant de renforcer l'image du District sur notre territoire et de développer nos ressources. Cette dynamique soutient nos projets en faveur du Football Amateur Drôme-Ardéchois et crée de nouvelles opportunités pour nos clubs et nos licenciés.

### III. TECHNIQUE





### 1. Football d'Animation

Force est de constater qu'il est difficile de cadrer la pratique des U7-U9 et de faire appliquer les règles en vigueur. En ce sens, des contrôles vont être mis en place afin que les réglementations soient davantage respectées sur les terrains.

### 2. Para Foot Adapté

Le Président indique que la FFF est venue participer à une séance « J'aIME le Foot » organisé par l'O. Valence sous la coordination de J. VIAL dans l'optique de créer une vidéo promotionnel d'une pratique partagée et inclusive.

### 3. Zone Blanche

Le Président informe de l'avancée du Projet « Zone Blanche » dans la Vallée de Gluyere. La visite des installations sportives est prévue ce mercredi 11 mars. Le rassemblement final entre les différentes écoles est programmé au mois de juin 2026.

### 4. PEFA – Championnat de France UNSS Futsal

Dans le cadre du PEFA de Valence et de la section Futsal portée par le District, les jeunes joueurs sont qualifiés pour la finale du Championnat de France UNSS qui se déroule actuellement à Lormont (33).

Cette qualification est un motif de satisfaction pour le District. Le Comité de Direction félicite les joueurs et les éducateurs de cette section.

## III. QUESTIONS DIVERSES

C. BRESSON présente une sollicitation de la Ligue Contre le Cancer qui organise un Tournoi Futsal Solidaire. Le District assurera une communication de l'événement sur l'ensemble de nos canaux de communication.

Y. VALLET présente une sollicitation du Beach Team Cévennes pour le projet de développement du Beach Soccer. Une rencontre sera organisée prochainement avec le club.

Le Président,

**JF. VALLET**

Le Secrétaire Général,

**R. ARNAUD**